

Date d'émission 19-déc.-2015

Date de révision 20-déc.-2015

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit BAKOR AIR BLOC 06 SPRAY

Autres moyens d'identification

Code du produit BK006S

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtements Enduit d'étanchéité

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

HENRY COMPANY

999 N. Sepulveda Blvd., Suite 800

El Segundo, CA 90245-2716

Web Site: www.henry.com www.ca.henry.com

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone de l'entreprise 800-486-1278

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 800-424-9300

CHEMTREC: 703-527-3887

CANUTEC: 613-966-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Liquide et vapeurs inflammables



Aspect visqueux

État physique liquide

Odeur Solvant

Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / mixing / antidéflagrant
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Garder sous clef
Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Peut être nocif par contact cutané. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë inconnue

24.67952% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown toxicity

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Asphalt *	8052-42-4	15 - 40
Stoddard solvent *	8052-41-3	10 - 30
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic *	64742-95-6	10 - 30
Benzene, 1,2,4-trimethyl- *	95-63-6	5 - 10
Polymer Blend *	Propriétaire	3 - 7
White mineral oil, petroleum *	8042-47-5	1 - 5
Paraffin oils *	8012-95-1	1 - 5
Silica, amorphous, fumed, crystalline-free *	112945-52-5	1 - 5

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Produit contenant une huile minérale dont l'extrait DMSO est inférieure à 3 %, mesuré selon la méthode IP 346

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau. Somnolence. Vertiges.
------------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
---	---

Dangers particuliers associés au produit chimique

Inflammable.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.
Sensibilité aux décharges
électrostatiques Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils sur la manutention sécuritaire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m ³ benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction	-	Ceiling: 5 mg/m ³ fume 15 min
Stoddard solvent 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³ 15 min

			TWA: 350 mg/m ³
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³
Paraffin oils 8012-95-1	TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction excluding metal working fluids, highly & severely refined TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction excluding metal working fluids	TWA: 5 mg/m ³	IDLH: 2500 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Odeur	Solvant
Aspect	visqueux	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	noir		
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	Aucun renseignement disponible		
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 150 °C / 302 °F		
Point d'éclair	42 °C / 108 °F	appareil Pensky-Martens en vase clos (PMCC)	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité:	6		
Limite inférieure d'inflammabilité	1		
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible		
Densité de vapeur	3.6		
Densité relative	1 - 1.1		
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau		
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible		
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible		
Température d'auto-inflammation	>250 °C / 482 °F		
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible		
Viscosité cinématique	> 100 mm ² /s	@ 40 °C	

Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Pas un explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Asphalt 8052-42-4	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic 64742-95-6	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m ³ (Rat) 4 h
White mineral oil, petroleum 8042-47-5	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Paraffin oils 8012-95-1	> 24 g/kg (Rat)	-	= 2062 ppm (Rat) 4 h
Silica, amorphous, fumed, crystalline-free 112945-52-5	= 3160 mg/kg (Rat)	-	-

Informations sur les effets toxicologiques**Symptômes**

Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe I. Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalt 8052-42-4	-	Group 2B	-	X
Polymer Blend	-	Group 3	-	-
Paraffin oils 8012-95-1	A2	Group 1 Group 3	-	X
Silica, amorphous, fumed, crystalline-free 112945-52-5	-	Group 3	-	-

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Organes cibles. Appareil respiratoire. Yeux. Peau. Système nerveux central.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Toxicité chronique	Peut causer des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique.
Effets sur les organes cibles	Yeux, Appareil respiratoire, Peau, sang, Système nerveux central, rein.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 5,252.00 mg/kg

ETAmél (cutané) 2,573.00 mg/kg

ETAmél 67.40 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

65.68642 % of the mixture consists of component(s) of unknown hazards to the aquatic environment

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Asphalt 8052-42-4	6
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	3.63
White mineral oil, petroleum	6

8042-47-5

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT**

Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)

TMD

Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)

IATA

N° ID/ONU	UN1999
Nom officiel d'expédition	Tars, liquid
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code ERG	3L
Dispositions particulières	A3
Désignation	UN1999, Tars, liquid, 3, III

IMDG

N° ID/ONU	UN1999
Nom officiel d'expédition	Tars, liquid
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
EmS-N°	F-E, S-E
Dispositions particulières	955
Désignation	UN1999, Tars, liquid, 3, III, (42°C c.c.)

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Benzene, 1,2,4-trimethyl- - 95-63-6	1.0

SARA 311/312 Catégories de**dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Cumene - 98-82-8	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Asphalt 8052-42-4	X	X	X
Stoddard solvent 8052-41-3	X	X	X
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	X	X	X
Paraffin oils 8012-95-1	X	X	X
Ethylene glycol 107-21-1	X	X	X
Xylenes (o-, m-, p- isomers) 1330-20-7	X	X	X
Diethylbenzenes 25340-17-4	X	-	-
Cumene 98-82-8	X	X	X
1,3,5-Trimethylbenzene 108-67-8	-	X	-

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE

RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Date d'émission 19-déc.-2015

Date de révision 20-déc.-2015

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique